



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 NOVEMBRE 2017

DÉLIBÉRATION N° CA/R/2017-028  
PORTANT ADOPTION DU BUDGET INITIAL DE L'EXERCICE 2018

- Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L 331-1 et suivants et R.331-23, R.331-38, R.331-40, R.331-41 ;  
**Vu** le décret n° 2007-296 du 5 mars 2007 créant le Parc national de la Réunion ;  
**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (NOR:EFIX1205948D), notamment les articles 175 à 185 ;  
**Vu** le rapport DIR-2017-022 de présentation du budget initial de l'exercice 2018 ;  
**Vu** les tableaux budgétaires du budget initial de l'exercice 2018 ;

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

**APPROUVE**

**Article 1 :** Le conseil d'administration vote les autorisations d'emplois suivants :

Sous plafond : des autorisations d'emplois à 82,5 ETP et 82,8 ETPT

Hors plafond : des autorisations d'emplois à 12 ETP et 10,65 ETPT

**Article 2 :** Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- Des Autorisations d'Engagement pour 7 745 115,44 € dont :

- 5 600 000,00 € personnel
- 1 571 615,44 € fonctionnement
- 421 500,00 € intervention
- 152 000,00 € investissement

- Des Crédits de Paiement pour 8 609 305,42 € dont :

- 5 600 000,00 € personnel
- 1 800 871,13 € fonctionnement
- 1 061 434,29 € intervention
- 147 000,00 € investissement

- Des prévisions de recettes pour 8 503 083,50 €

- Un solde budgétaire déficitaire de 106 221,92 €

**Article 3** : Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :



- Une variation de trésorerie de - 106 221,92 €
- Un résultat patrimonial de - 1 632 305,42 €
- Une insuffisance d'autofinancement de - 1 382 305,42 €
- Une variation du Fonds De Roulement de - 1 529 305,42 €

**Article 4** : Le conseil d'administration délègue compétence au Directeur pour la mise en œuvre de la fongibilité asymétrique dans la limite de 100 000 €.

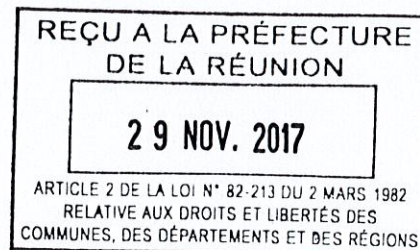
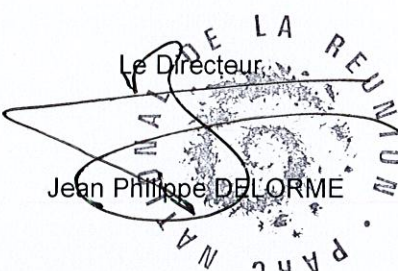

**Article 5** : Le Directeur de l'établissement public est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de La Réunion et qui fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adoptée à la Plaine-des-Palmiste, le 28 novembre 2017

Le Président,  
Daniel GONTHIER



Le Directeur,  
Jean Philippe DELORME



**Diffusion et publication**

Recueil des actes administratifs du Parc national de La Réunion  
Affichage siège et secteurs (2 mois)

Date de publication :	29 NOV. 2017
Date d'affichage :	
Date de retrait :	

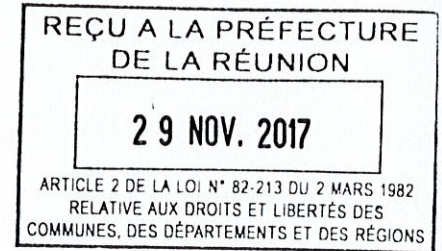




Parc national  
de La Réunion

**Conseil d'administration  
du 28 novembre 2017**

**Rapport n° DIR-2017-022**



**Objet : RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET INITIAL 2018**

*Le cadre général :*

Le Parc national de La Réunion est un établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Son action s'inscrit dans le cadre de la Charte validée par décret du 21 janvier 2014 à laquelle 17 communes sur 24 ont adhéré et qui se traduit par des actions en matière de production et de diffusion des connaissances, de protection et de restauration du patrimoine naturel, culturel et paysager, d'accompagnement des acteurs du territoire dans une logique de développement durable, d'accueil et de sensibilisation du public. Le parc national est soumis à la réglementation Gestion Budgétaire et Comptabilité Publique, issue du décret N°2012-1246 du 07 novembre 2012.

Depuis le 01 janvier 2017 est créée l'Agence Française de la Biodiversité (AFB) qui exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, de la préservation, de la gestion et de la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins.

Le Parc national de La Réunion, comme les autres Parcs nationaux français est rattaché à l'AFB. Des conventions de rattachement viendront définir les modalités de partenariat et de collaboration entre ces établissements. D'ores et déjà, des mutualisations de services sont actées dans le cadre de l'AFB, qui reprend les missions d'ex Parcs Nationaux de France. Ainsi le service centralisé de paye, prépare les payes des personnels sur la base des éléments remontés par les établissements, l'agence comptable de l'AFB est déclinée sous la forme d'un groupement comptable dédié aux parcs nationaux...

*Rappel des règles de la GBCP :*

En sus de la comptabilité générale qui trace les droits et obligations constatés, la comptabilité GBCP prévoit une comptabilité budgétaire en flux de trésorerie qui présente la programmation budgétaire par :

- \* Autorisations d'Engagements (AE) – limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'exercice,
- \* Crédits de Paiements (CP) – limite supérieure des dépenses pouvant être payées sur l'exercice,
- \* recettes budgétaires – recettes dont l'encaissement est prévu au cours de l'exercice.



Le budget 2018 est construit sur la base de l'ensemble des opérations déclinées du Plan d'Action Charte retenues pour chacun des services. Pour 2018, des opérations structurantes préfigurant l'action du Parc national au cours des trois prochaines années sont programmées. De plus, des opérations du budget comme les programmes européens LIFE+ Pétrel, Forêt sèche, le projet ESPECE, qui sont pluriannuelles et sur financement spécifique sont présentées et suivies en dépenses et recettes fléchées.

Chaque opération, est inscrite en dépenses en AE et en CP. Pour faciliter la lecture de l'orientation politique de la dépense, les crédits seront inscrits au budget via une nomenclature :

\*par destination

\*par nature (fonctionnement – intervention – personnel - investissement)

Chaque nature de dépense constitue une enveloppe limitative maximale des dépenses autorisées en AE et en CP.

Les recettes sont inscrites au budget via une nomenclature par nature (dotation, autres financements de l'État, autres financements publics, recettes propres), elles sont globalisées, à l'exception des recettes fléchées ayant une utilisation prédéterminée par le financeur.

Les dépenses et les recettes ne sont inscrites en comptabilité budgétaire que pour les sommes qu'il est envisagé de dépenser et de percevoir en trésorerie en 2018. Ainsi, la comptabilité budgétaire retrace les flux de trésorerie, elle est donc distincte de la comptabilité générale tenue par l'agent comptable.

#### Le cadrage de la tutelle :

En 2018, un changement fondamental est opéré dans les modalités de financement des Parcs nationaux. En effet, dans le cadre du projet de loi de finances 2018, le gouvernement confirme sa volonté politique de rapprocher les opérateurs de l'eau des acteurs de la biodiversité. Les agences de l'eau financent désormais le fonctionnement des Parcs nationaux, via l'AFB.

\*\*Les moyens humains.

Pour 2018, le Parc National de La Réunion n'a pas eu de notification et applique le schéma d'emploi. La prévision d'atterrissage sous plafond est de 82,5 ETP et de 82,8 ETPT (+0,25 ETPT d'ajustement pour la brigue Parcs nationaux fin 2017 qui ne sont pas à considérer dans le schéma d'emploi du PNRUN). Les emplois hors plafonds concernent essentiellement les opérations fléchées. Ils sont de 11,5 ETP et 11,1 ETPT – Pour information, 3 emplois sous plafond sont des contrats aidés, le renouvellement de ces contrats n'étant pas acté, le Parc national sera appelé à ajuster sa stratégie d'accueil à la Maison du Parc s'il n'y avait pas de renouvellement.

\*\*Les moyens budgétaires.

L'article 54 du PLF 2018 institue à compter de 2018, une contribution annuelle des agences de l'eau au profit de l'AFB, qui reverse des dotations aux parcs nationaux. La tutelle ministérielle définit les modalités de calcul et la répartition des dotations aux parcs nationaux. Les dotations sont alors versées par l'AFB aux parcs nationaux sur la base d'un arrêté ministériel annuel.

Faute d'élément formel et conformément aux consignes du ministère, le Parc national de La Réunion inscrit un montant de dotation de fonctionnement identique par rapport à celui du budget de 2017, soit 6 751 752€.



## Éléments relatifs aux choix budgétaires et aux orientations du budget 2018 du Parc national :

L'année 2018 est une année de transition pour le Parc national de La Réunion. En effet, comme chaque année, des actions pour la mise en œuvre de la Charte sont programmées au budget, elles représentent une enveloppe budgétaire d'environ 825 000€ en AE et 730 000€ en CP.

Comme chaque année, les opérations fléchées Life+ Petrel, Life+ Forêt Sèche et FEDER ESPECE se poursuivent et représentent 887 375,105€ en AE et 1 660 128,70€ en CP. Le volume relativement important des CP de 2018 pour ces opérations est lié aux versements à faire aux bénéficiaires associés des projets Life+ pour un montant total de 672 953,60€.

En 2018, en plus des actions programmées pour la mise en œuvre de la Charte et des opérations fléchées, des crédits sont ouverts pour le financement d'opérations phares, stratégiques, qui vont engager l'établissement sur plusieurs années. On peut citer tout d'abord l'opération relative au « Projet d'Établissement » qui aura pour vocation d'établir les priorités d'actions, les modalités de mises en œuvre, l'organisation retenue pour atteindre les objectifs...cela dans le cadre d'une projection pour une période triennale. Le « Projet d'Établissement » sera l'ossature sur laquelle les services et partenaires pourront s'appuyer pour la mise en œuvre des projets du territoire.

2018 sera aussi l'occasion de commencer à travailler sur le projet « Université des connaissances ». Ce projet nécessitera 2 à 3 ans pour sa mise en œuvre, son développement et son déploiement. Il vise in fine à offrir une interface de navigation permettant de partager avec le public, de faire découvrir le territoire, les missions et les projets du Parc national. L'utilisateur pourra approfondir ses connaissances selon les sujets et le degré d'expertise souhaité.

L'aménagement exemplaire du territoire sera traité autour de deux sujets majeurs : l'implantation du secteur Ouest à Trois Bassins et l'aménagement du pôle touristique de la Maison du Parc. Ces deux sujets nécessiteront l'implication des acteurs institutionnels et associatifs locaux ; devront inviter au travers de l'aménagement des sites à la découverte au sens large du territoire ; et prévoir la mise en œuvre de solutions architecturales ayant un impact environnemental maîtrisé.

D'autres actions sont aussi inscrites dans la feuille de route budgétaire 2018 en matière de communication comme par exemple la mise en place d'un journal du Parc et la mise en place d'une stratégie de communication interne et externe plus efficace, dissociant d'une part ce qui relève de la communication institutionnelle de ce qui relève de la communication sur le Parc national, territoire labellisé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Dans le cadre de ces actions stratégiques pour l'établissement, des crédits sont inscrits au budget pour environ 200 000€ en AE et en CP pour 2018.

Par ailleurs, il est important de noter que dans le cadre de la mise en œuvre des projets de développement pour les Hauts de l'île avec le Secrétariat Général des Hauts et d'autres financeurs externes, divers projets sont déposés fin 2017 et début 2018, comme par exemple le développement d'un outil de gestion de la fréquentation et des manifestations en cœur de Parc, le projet Biodiv'OM Tuit-tuit, l'atelier de valorisation des patrimoines, l'étude du potentiel fourrager, le schéma expérimental des îlets à Mafate,...

Ces opérations ne sont pas inscrites au budget, elles le seront après validation par les financeurs.



Les éléments de comptabilité budgétaire :

Le montant prévisionnel des recettes budgétaires est de 8 503 083,50€ pour des dépenses qui se chiffrent à 8 609 305,42€, ce qui porte le résultat prévisionnel de 2018 à -106 221,92€.

Hors opérations fléchées, le résultat prévisionnel est un déficit de 184 008,72€. Ainsi, les opérations stratégiques de l'établissement examinées ci-dessus pour un montant de 200 000€ environ, sont financées par prélèvement sur fonds de roulement.

<b>DEPENSES</b>				
	Montants			
	AE		CP	
	Dernier BR 2017	BI 2018	Dernier BR 2017	BI 2018
<b>Personnel</b>	<b>5 600 000,00 €</b>	<b>5 600 000,00 €</b>	<b>5 600 000,00 €</b>	<b>5 600 000,00 €</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>707 997,00 €</i>	<i>720 000,00 €</i>	<i>707 997,00 €</i>	<i>720 000,00 €</i>
<b>Fonctionnement</b>	<b>2 011 431,09 €</b>	<b>1 571 615,44 €</b>	<b>1 709 304,29 €</b>	<b>1 800 871,13 €</b>
<b>Intervention</b>	<b>290 000,00 €</b>	<b>421 500,00 €</b>	<b>384 186,00 €</b>	<b>1 061 434,29 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>413 130,06 €</b>	<b>152 000,00 €</b>	<b>594 329,36 €</b>	<b>147 000,00 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)</b>	<b>8 314 561,15 €</b>	<b>7 745 115,44 €</b>	<b>8 287 819,65 €</b>	<b>8 609 305,42 €</b>

Les dépenses de personnel sont stables en 2018. Elles intègrent l'ensemble des charges de personnel pour les opérations fléchées pour environ 400 000€. La masse salariale de l'établissement est d'environ 5 200 000€, y compris la rémunération des contractuels sur postes permanents selon les modalités prévues au Quasi Statut de l'Agence Française pour la Biodiversité.

Les dépenses de fonctionnement sont supérieures de 230 000€ de CP par rapport aux AE. Ceci s'explique par le règlement de charges induites par des engagements antérieurs (loyers, études, contrats...).

Les dépenses d'intervention intègrent un volume important de CP pour le paiement des contributions du Parc national en sa qualité de coordonnateur des projets Life+ Petrel et Life+ Forêt Sèche, aux bénéficiaires associés de chacun des projets, pour un montant d'environ 673 000€. De même, 65 000€ de CP sont destinés à des projets de 2017 se dénouant en 2018.

Pour ce qui relève des dépenses d'investissement, leur montant est réduit en 2018. Les investissements concernent des opérations marginales de renouvellement de véhicules pour 67 500€, des opérations de création et de mise en place d'une œuvre d'art à la Maison du Parc pour 35 000€ et l'achat de divers équipements (informatique, bornes Parc,...).



### Les éléments de comptabilité patrimoniale :

En 2018, le résultat budgétaire prévisionnel est de -106 221,92€, pour autant les indicateurs de comptabilité patrimoniale diminuent de manière significative. En effet, l'encaissement de recettes restant à réaliser sur les opérations fléchées a un impact important sur le résultat patrimonial qu'il convient de détailler.

Le résultat budgétaire intègre les encaissements de recettes sur les programmes Life+, pour un montant de 1 673 083,50€. Ces recettes ont été comptabilisées en comptabilité patrimoniale lors de précédents exercices, ces encaissements diminuent le Besoin en Fond De Roulement d'autant. Le montant du BFR correspond pour l'essentiel aux recettes restant à réaliser sur les opérations fléchées et se monte à 2 639 311,43€.

En toute logique la variation du Fond De Roulement en 2018 est diminuée dans des proportions équivalentes, pour -1 779 305,42€, portant le niveau prévisionnel au 31 décembre 2018 du Fond De Roulement à 3 452 141,47€ (contre 5 231 446,89€).

La diminution du niveau du BFR et du FdR est cohérente avec le calendrier de réalisation des opérations fléchées.

Le trésorerie diminue pour un montant équivalent au résultat budgétaire, portant le niveau final prévisionnel de la trésorerie à 812 830,04€. L'examen du plan de trésorerie montre un niveau de trésorerie relativement peu élevé en janvier. Il conviendra d'être vigilant sur le respect du calendrier de versement de la dotation de fonctionnement des parcs nationaux via l'AFB pour éviter tout risque de cessation de paiement.

Pour mise en perspective, suite aux encaissements sur les projets LIFE+, au 31 décembre 2018 l'avance de trésorerie que le Parc consacre aux opérations fléchées est de 381 651,51€. Une attention particulière doit être portée sur le fait que le volume de l'avance de trésorerie est appelé à augmenter en 2019 et en 2020, ce qui nécessitera de disposer d'une trésorerie suffisante pour assurer la continuité des projets Life+.

Au vu de ces éléments, les cycles d'encaissement des recettes externes doivent être resserrés et les soldes sur les projets Life+ seront à anticiper au maximum pour un encaissement au plus tôt en 2021, voir fin 2020 dans la mesure du possible.

Pour ce qui concerne les engagements non soldés, le montant fin décembre 2018 est de 1 048 281,94€. Ce volume relativement important d'engagements à honorer concerne les reversements aux bénéficiaires associés des projets Life+ à réaliser en 2021 pour 336 476,60€, concerne le règlement des soldes pour le financement d'études ou pour des subventions pour environ 200 000€, concerne enfin le règlement des dépenses de fonctionnement courantes comme les contrats de maintenance, de nettoyage, les loyers..., pour un montant de 500 000€ réparti sur plusieurs exercices.

### Conclusion :

Pour terminer, les éléments du budget 2018 mettent en évidence l'engagement de l'établissement à inscrire son action dans une stratégie pluriannuelle axée autour du Projet d'Établissement et visant à donner une meilleure lisibilité de l'action du parc sur le territoire. C'est ainsi que pour 2018, le Parc national de La Réunion se donne les moyens de financer et les actions stratégiques pour le développement des Hauts de l'île et les opérations concourant à la mise en œuvre de la Charte.

Le budget 2018 est soutenable budgétairement, mais le niveau de la trésorerie appelle à être vigilant à partir de 2019 et en 2020 particulièrement. Pour ce qui est des engagements non soldés, ils n'appellent pas d'interrogation particulière, dans la mesure où les engagements contractés seront honorés au fil du temps.

Au vu de ces éléments, le Parc national de La Réunion devra être vigilant sur le respect du calendrier d'encaissement de ses recettes et sur la pertinence du financement de son programme d'actions à partir de 2019.



	ETP au 31 décembre 2018 (a)	Etat au 30 avril (transmission avant le 31 mai)					Etat au 31 août (transmission avant le 30 septembre)					Etat au 31 décembre					Schéma d'emplois (k = l - a)
		Entrées ETP (b)	Sortes ETP (c)		Exécution en ETP (d = a+b-c)	Exécution en ETPT	Entrées ETP (e)	Sortes ETP (f)		Exécution en ETP (g = d+e-f)	Exécution en ETPT	Entrées ETP (h)	Sortes ETP (i)		Exécution en ETP (j = g+h-i)	Exécution en ETPT	
			Total	dont retraites				Total	dont retraites				Total	dont retraites			
Budget initial		4,00	8,00	0,00	78,50	28,44	4,00	2,00	0,00	80,50	56,13	3,00	1,00	0,00	82,50	82,80	0,00
Exécution	82,50																
Représentation																	
Budget initial		3,00	0,00	0,00	11,50	3,40	0,00	0,00	0,00	11,50	6,74	0,00	0,00	0,00	11,50	11,10	2,60
dont contrats aidés		2,00	0,00	0,00	3,00	0,82	0,00	0,00	0,00	3,00	2,16	0,00	0,00	0,00	3,00	2,90	
Exécution	8,5																
dont contrats aidés	1,0																
Représentation																	
dont contrats aidés																	
Budget initial																	
Exécution																	
Représentation																	
Budget initial		7,00	6,00	0,00	90,00	31,84	4,00	2,00	0,00	92,00	62,87	3,00	1,00	0,00	94,00	93,00	
Exécution	91,00																
Représentation																	

REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LA RÉUNION

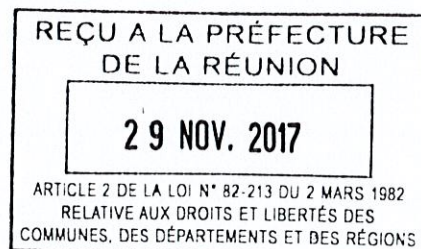
29 NOV. 2017

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982  
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES  
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS



## SUIVI DES DEPENSES DE PERSONNEL

<i>en euros</i>		Exécution n-1	Cumul au 30 avril	Cumul au 31 août	Cumul au 31 décembre
<b>Emplois rémunérés par l'organisme SOUS PLAFOND*</b>	<b>Budget Initial</b>		5 148 170	5 148 170	5 148 170
	Exécution				
	Représentation	5 228 400	1 716 057	3 432 113	5 148 170
<b>Emplois rémunérés par l'organisme HORS PLAFOND*</b>	<b>Budget Initial</b>		451 830	451 830	451 830
	Exécution				
	Représentation	371 600	150 610	301 220	451 830
	Sur Projets		130 933	261 867	392 800
	Apprentis Contrats aidés		19 677	39 353	59 030
<b>Autres emplois rémunérés par l'organisme (cas exceptionnel des emplois "hors champ**")</b>	<b>Budget Initial</b>				
	Exécution				
	Représentation				
<b>TOTAL DES DEPENSES DE PERSONNEL DE L'ORGANISME</b> <b>Enveloppe "Personnel" votée</b>	<b>Budget Initial</b>		<b>5 600 000</b>	<b>5 600 000</b>	<b>5 600 000</b>
	Exécution				
	Représentation	5 600 000	1 866 667	3 733 333	5 600 000
<b>Emplois remboursés par l'organisme</b>	<b>Budget Initial</b>				
	<i>dont remboursés à l'Etat</i>				
	Exécution				
	<i>dont remboursés à l'Etat</i>				
	Représentation				





BUDGET INITIAL 2018 PNRUN – TABLEAU 1  
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETP	82,5	11,5	94
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	82,8	11,1	93,9

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI doit correspondre au plafond notifié par le responsable du programme chef de file de l'Etat en conformité avec le plafond d'emploi législatif du programme.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Tableau détaillé des emplois

	PLAFOND ORGANISME						TOTAL DES EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME		
	EMPLOIS SOUS PLAFOND AUTORISES PAR LA LFI			EMPLOIS HORS PLAFOND DE LA LFI			ETPT	ETP	masse salariale
	ETPT	ETP	masse salariale	ETPT	ETP	masse salariale			
<b>EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (1 + 2 + 3)</b>	<b>82,8</b>	<b>82,5</b>	<b>5073170</b>	<b>11,1</b>	<b>11,5</b>	<b>451830</b>	<b>71,27</b>	<b>71</b>	<b>3202680</b>
<b>1 - TITULAIRES</b>	<b>22,82</b>	<b>23</b>	<b>1558400</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>20,82</b>	<b>21</b>	<b>1457400</b>
* Titulaires Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'organisme et actes de gestion, droit CAD, déconcentrés dans l'organisme)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
* Titulaires organisme (corps propre)	22,82	23	1558400	0	0	0	20,82	21	1457400
- en fonction dans l'organisme :	20,82	21	1457400	0	0	0	20,82	21	1457400
. Titulaires Etat détachés sur emploi dans un corps organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Titulaires de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	20,82	21	1457400	0	0	0	20,82	21	1457400
- en fonction dans une autre personne morale :	2	2	102000	0	0	0			
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD sortantes non remboursées	2	2	102000	0	0	0			
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD sortantes remboursées	0	0	0	0	0	0			
<b>2 - NON TITULAIRES</b>	<b>59,98</b>	<b>59,5</b>	<b>3513770</b>	<b>8,3</b>	<b>8,5</b>	<b>401830</b>	<b>47,65</b>	<b>47</b>	<b>1695280</b>
* Non titulaires de droit public	59,98	59,5	3513770	8,3	8,5	401830	47,65	47	1695280
- en fonction dans l'organisme :	59,15	58,5	3426620	8,3	8,5	401830	47,65	47	1695280
. Contractuels sous statut :	39,35	38,5	1293450	0	0	0	39,35	38,5	1293450
. . CCDI	24,45	24,5	846450	0	0	0	24,45	24,5	846450
. . CCDD	14,9	14	447000	0	0	0	14,9	14	447000
. Contractuels hors statut :	0	0	0	8,3	8,5	401830	8,3	8,5	401830
. . CDI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. . CCDD	0	0	0	8,3	8,5	401830	8,3	8,5	401830
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	19,8	20	2133170	0	0	0	0	0	0
- en fonction dans une autre personne morale :	0,83	1	87150	0	0	0			
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0,83	1	87150	0	0	0			
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0	0	0	0			
* Non titulaires de droit privé	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- en fonction dans l'organisme :	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. . CDI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. . CCDD	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- en fonction dans une autre personne morale	0	0	0	0	0	0			
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	0	0	0	0			
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0	0	0	0			
<b>3 - CONTRATS AIDES</b>				<b>2,8</b>	<b>3</b>	<b>50000</b>	<b>2,8</b>	<b>3</b>	<b>50000</b>
<b>EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (4 + 5)</b>							<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>4 - EMPLOIS REMUNERES PAR L'ETAT</b>							<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
* Titulaires de l'Etat mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)							0	0	0
* Titulaires de l'Etat mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)							0	0	0
* Contractuels de l'Etat mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)							0	0	0
* Contractuels de l'Etat mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)							0	0	0
<b>5 - EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES COLLECTIVITES OU ORGANISMES</b>							<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
* Agés mis à disposition de l'organisme et non remboursés à la collectivité ou organisme employeur							0	0	0
* Agés mis à disposition de l'organisme et remboursés à la collectivité ou organisme employeur							0	0	0
<b>6 - AUTRES ELEMENTS DE MASSE SALARIALE</b>									<b>75000</b>
Autres rémunérations : allocation de retour à l'emploi, vacations						60000			60000
Action sociale et œuvres sociales (compte comptable 647)			15000			0			15000
Allocations rétroactives à la charge de l'établissement						0			0

REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LA RÉUNION

29 NOV. 2017

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982  
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES  
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS







BUDGET INITIAL 2018 PNRUN - TABLEAU 3  
Dépenses par destination - Recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)  
Les axes d'attribution, décidés en commun accord avec les titulaires, sont propres à l'organisme.

Budget	DEPENSES												Total	
	Personnel		Fonctionnement			Intervention (le cas échéant)			Investissement			AE (A)		CP (B)
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	CP				
1 Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine du territoire	455 153,48 €	104 000,00 €	69 500,00 €	59 500,00 €	53 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	619 653,48 €	578 653,48 €	92 500,00 €	30 000,00 €	
1-1 Acquisition de connaissances		104 000,00 €	69 500,00 €	59 500,00 €	53 000,00 €									
1-2 Administration et diffusion des connaissances														
1-3 Contribution à des programmes de recherche	1 957 532,35 €	503 123,25 €	607 716,25 €	112 000,00 €	783 020,29 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 572 656,60 €	3 342 286,89 €	22 000,00 €	0,00 €	
2 Protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel		22 000,00 €												
2-1 Surveillance du territoire et des usages		481 123,25 €	579 716,25 €	93 000,00 €	784 020,29 €									
2-2 Activités de gestion et de restauration de populations, d'espèces et de milieux														
2-3 Activités de gestion et de restauration de patrimoines culturels et paysagers		38 000,00 €	38 000,00 €	105 000,00 €	108 270,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	701 133,28 €	704 411,28 €	19 000,00 €	0,00 €	
3 Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable	558 133,28 €	8 000,00 €	8 000,00 €	23 000,00 €	38 770,00 €									
3-1 Agriculture														
3-2 Sylviculture														
3-3 Accompagnement des acteurs sur le tourisme, loisirs et accès à la nature		30 000,00 €	30 000,00 €	12 000,00 €	24 500,00 €									
3-4 Accompagnement des acteurs sur la chasse et la pêche de loisir														
3-5 Accompagnement des acteurs sur l'aménagement cadre de vie et urbanisme														
3-6 Accompagnement des acteurs sur la valorisation des patrimoines culturels et des savoirs-faire artisanaux				40 000,00 €	25 000,00 €									
3-7 Pêche professionnelle en milieu marin														
3-8 Accompagnement des acteurs sur la gestion de la ressource en eau				30 000,00 €	20 000,00 €									
3-9 Accompagnement des acteurs sur la transition énergétique et changements climatiques														
3-10 Autres actions de développement durable (déchets, APA, santé...)														
4 Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs	653 133,35 €	291 200,00 €	291 200,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	1 034 333,35 €	1 034 333,35 €	0,00 €	0,00 €	
4-1 Sensibilisation, animation, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires - public scolaire		11 000,00 €	11 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €									
4-2 Sensibilisation; animation; accueil; éducation aux enjeux sur la préservation des patrimoines de ces territoires - tous publics		75 000,00 €	75 000,00 €											
4-3 Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public		90 000,00 €	90 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €					
4-4 Outils de communication de l'EPN		115 200,00 €	115 200,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €									
5 Piloter la politique du Parc national	340 967,78 €	120 000,00 €	105 000,00 €	100 000,00 €	72 136,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	560 967,78 €	518 103,78 €	177 136,00 €	0,00 €	
5-1 Animation et évaluation de la charte		120 000,00 €	105 000,00 €	100 000,00 €	72 136,00 €									
5-2 Contribution aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines														
5-3 Contribution aux politiques européennes et internationales														
6 Gérer l'établissement public	1 624 079,78 €	515 292,19 €	695 454,38 €	0,00 €	0,00 €	117 000,00 €	112 000,00 €	112 000,00 €	112 000,00 €	2 235 371,95 €	2 431 534,64 €	18 000,00 €	0,00 €	
6-1 Management général		18 000,00 €	18 000,00 €											
6-2 Gestion financière		278 792,19 €	458 954,38 €											
6-3 Fonctionnement général de l'établissement		218 500,00 €	218 500,00 €											
6-4 Gestion des ressources humaines														
TOTAL	5 600 000,00 €	1 571 615,44 €	1 800 871,13 €	421 500,00 €	1 061 434,29 €	152 000,00 €	147 000,00 €	147 000,00 €	147 000,00 €	7 745 115,44 €	8 609 305,42 €	0,00 €	0,00 €	

Tableau des recettes par origine (facultatif)  
Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les titulaires, sont propres à l'organisme.

Budget	RECETTES						Total (C)					
	Recettes globales			Recettes fichiées								
	Contribution des agences de l'eau	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fichiées		Autres financements publics fichiées	Recettes propres fichiées			
Parc national de La Réunion	6 751 752,00 €	28 800,00 €	28 800,00 €	0,00 €	49 448,00 €	12 000,00 €	240 583,10 €	6 830 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FEDER Espaces						40 000,00 €	670 100,00 €	252 583,10 €				
Life+ Forêt sâche						50 000,00 €	660 400,40 €	710 100,00 €				
Origine 5								710 400,40 €				
Origine...								0,00 €				
TOTAL	6 751 752,00 €	28 800,00 €	28 800,00 €	0,00 €	49 448,00 €	102 000,00 €	1 571 083,50 €	8 503 083,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

REÇU A LA PREFECTURE  
DE LA RÉUNION  
29 NOV. 2017  
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982  
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES  
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS



BUDGET INITIAL 2018 PNRun – TABLEAU 4  
Equilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

BESOINS			FINANCEMENTS		
	Dernier BR 2017	Prévision d'exécution 2017	BI 2018	Prévision d'exécution 2017	BI 2018
Solde budgétaire (déficit) (D2)* <i>dont Budget Principal</i> <i>dont Budget Annexe</i>	1 305 067,65 €	0,00 €	106 221,92 €	0,00 €	0,00 €
Remboursements d'emprunts (capital) (b1) ;					
Nouveaux prêts (capital) (b1) ;					
Dépôts et cautionnements (b1)					
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**			0,00 €		0,00 €
Autres décaissements non budgétaires (e1)					
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+ (e1)	1 305 067,65 €		106 221,92 €		0,00 €
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	0,00 €		0,00 €		
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a) ***	0,00 €		77 786,80 €		
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	0,00 €		0,00 €		
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (I)</b>	<b>1 305 067,65 €</b>		<b>106 221,92 €</b>		
Nouveaux emprunts (capital) (b2) ;					
Remboursements de prêts (capital) (b2) ;					
Dépôts et cautionnements (b2)					
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**					0,00 €
Autres encaissements non budgétaires (e2)					
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+ (e2)	0,00 €				0,00 €
PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)	1 305 067,65 €		106 221,92 €		106 221,92 €
dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a) ***	852 957,53 €		0,00 €		0,00 €
dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)	452 110,12 €		184 008,72 €		184 008,72 €
<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)</b>	<b>1 305 067,65 €</b>		<b>106 221,92 €</b>		<b>106 221,92 €</b>

(\*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"  
 (\*\*) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"  
 (\*\*\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LA RÉUNION

29 NOV. 2017

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982  
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES  
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS



**BUDGET INITIAL 2018 PNRun – TABLEAU 5**  
Opérations pour compte de tiers

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Débit (c1)	Crédit (c2)
<del>Opération 1</del>	<del>C 4...</del>	<del></del>	<del></del>	<del></del>
<del></del>	<del>C 4</del>	<del></del>	<del></del>	<del></del>
<del>Opération 2</del>	<del>C 4...</del>	<del></del>	<del></del>	<del></del>
<del></del>	<del>C 4</del>	<del></del>	<del></del>	<del></del>
<del>Opération</del>	<del>C 4...</del>	<del></del>	<del></del>	<del></del>
<del></del>	<del>C 4</del>	<del></del>	<del></del>	<del></del>
<b>TOTAL</b>			-	-

*(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"*

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

**les montants relatifs à la TVA doivent obligatoirement apparaître**

<p>REÇU A LA PRÉFECTURE DE LA RÉUNION</p> <p align="center"><b>29 NOV. 2017</b></p> <p>ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982 RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS</p>
---



BUDGET INITIAL 2018 PNRun – TABLEAU 6  
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants			PRODUITS	Montants		
	Dernier BR 2017	Prévision d'exécution 2017	BI 2018		Dernier BR 2017	Prévision d'exécution 2017	BI 2018
Personnel	5 600 000,00 €		5 600 000,00 €	Subventions de l'Etat	6 796 752,00 €		28 800,00 €
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	707 997,00 €		720 000,00 €	Fiscalité affectée			
				Autres subventions	300 728,87 €		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	1 813 965,24 €		2 050 871,13 €	Contributions des agences de l'eau			6 751 752,00 €
Intervention (le cas échéant)	384 186,00 €		1 061 434,29 €	Autres produits	61 000,00 €		49 448,00 €
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>7 798 161,24 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 712 305,42 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>7 158 480,87 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 830 000,00 €</b>
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</b>	<b>639 670,37 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 882 305,42 €</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>7 798 161,24 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 712 305,42 €</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>7 798 161,24 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 712 305,42 €</b>

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants		
	Dernier BR 2017	Prévision d'exécution 2017	BI 2018
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>-639 670,37 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-1 882 305,42 €</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	250 000,00 €		250 000,00 €
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- produits de cession d'éléments d'actifs			
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs			
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>-389 670,37 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-1 632 305,42 €</b>

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

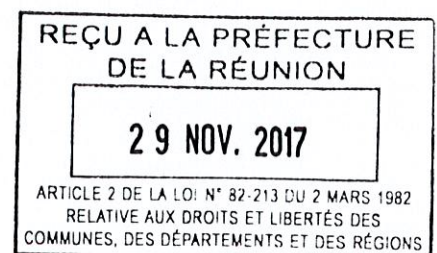
EMPLOIS	Montants			RESSOURCES	Montants		
	Dernier BR 2017	Prévision d'exécution 2017	BI 2018		Dernier BR 2017	Prévision d'exécution 2017	BI 2018
Insuffisance d'autofinancement	389 670,37 €	0,00 €	1 632 305,42 €	Capacité d'autofinancement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Investissements	577 958,21 €		147 000,00 €	Financement de l'actif par l'Etat			
Remboursement des dettes financières				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat			
				Autres ressources			
				Augmentation des dettes financières			
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>967 628,58 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 779 305,42 €</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)</b>	<b>967 628,58 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 779 305,42 €</b>

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants		
	Dernier BR 2017	Prévision d'exécution 2017	BI 2018
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-967 628,58 €	0,00 €	-1 779 305,42 €
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	337 439,07 €	0,00 €	-1 673 083,60 €
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-1 305 067,65 €	0,00 €	-106 221,92 €
<i>Dont variation de la TRÉSORERIE FLECHÉE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*</i>	<i>-852 957,53 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>77 786,80 €</i>
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	5 231 446,89 €		3 452 141,47 €
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	4 312 394,93 €		2 639 311,43 €
Niveau final de la TRÉSORERIE	919 081,96 €		812 830,04 €
<i>Dont niveau final de TRÉSORERIE flechée</i>	<i>-459 438,31 €</i>		<i>-381 651,51 €</i>

\* Montant issu du tableau "Equilibre financier"





MAIRIE DE LA PREFECTURE DE LA REUNION  
**29 NOV. 2017**  
 ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982  
 RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTES DES

BUDGET INITIAL 2018 PNRun - TABLEAU 7  
 Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANISME DELIBERANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
<b>(1) SOLDE INITIAL (début de mois)</b>	919 051,96 €	338 877,09 €	2 668 658,66 €	1 996 440,23 €	1 378 213,09 €	2 060 578,67 €	1 469 590,62 €	741 063,35 €	1 994 758,70 €	1 402 929,40 €	705 210,98 €	1 393 004,91 €	17 088 377,87 €
<b>ENCAISSEMENTS</b>													
<b>Recettes budgétaires globalisées</b>	3 729,00 €	3 003 729,00 €	3 729,00 €	23 729,00 €	1 254 313,00 €	3 729,00 €	3 729,00 €	1 254 313,00 €	3 729,00 €	3 729,00 €	1 267 813,00 €	3 729,00 €	6 930 000,00 €
Subvention pour charges de service public		3 000 000,00 €			1 250 584,00 €			1 250 584,00 €			1 250 584,00 €		6 751 752,00 €
Autres financements de l'Etat	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	28 800,00 €
Fiscalité affectée													0,00 €
Autres financements publics													0,00 €
Recettes propres	1 329,00 €	1 329,00 €	1 329,00 €	21 329,00 €	1 329,00 €	1 329,00 €	1 329,00 €	1 329,00 €	1 329,00 €	1 329,00 €	14 829,00 €	1 329,00 €	49 448,00 €
<b>Recettes budgétaires fléchées</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	102 000,00 €	102 000,00 €	0,00 €	1 419 083,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 673 083,50 €
Financements de l'Etat fléchés					102 000,00 €	102 000,00 €		1 419 083,50 €					102 000,00 €
Autres financements publics fléchés													1 571 083,50 €
Recettes propres fléchées													0,00 €
<b>Opérations non budgétaires</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Emprunts : encassements en capital													0,00 €
Prêts : décaissements en capital													0,00 €
Dépôts et cautionnements													0,00 €
Opérations gérées en comptes de tiers :													0,00 €
- TVA encaissée													0,00 €
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encassements													0,00 €
- Autres encassements d'opérations non budgétaires													0,00 €
<b>A. TOTAL</b>	3 729,00 €	3 003 729,00 €	3 729,00 €	73 729,00 €	1 356 313,00 €	105 729,00 €	3 729,00 €	2 673 396,50 €	3 729,00 €	3 729,00 €	1 267 813,00 €	3 729,00 €	8 503 083,50 €
<b>DECAISSEMENTS</b>													
<b>Dépenses liées à des recettes globalisées</b>	523 201,78 €	585 276,58 €	587 276,58 €	597 691,54 €	585 276,58 €	608 046,20 €	608 585,43 €	663 670,47 €	534 856,20 €	612 776,58 €	519 316,98 €	523 201,78 €	6 949 176,72 €
Personnel	433 933,33 €	433 933,33 €	433 933,33 €	433 933,33 €	433 933,33 €	433 933,33 €	433 933,33 €	433 933,33 €	433 933,33 €	433 933,33 €	433 933,33 €	433 933,33 €	5 207 200,00 €
Fonctionnement	62 074,80 €	124 149,60 €	124 149,60 €	136 564,56 €	124 149,60 €	124 149,60 €	124 149,60 €	111 734,64 €	62 074,80 €	124 149,60 €	62 074,80 €	62 074,80 €	1 241 486,03 €
Intervention	27 193,65 €	27 193,65 €	27 193,65 €	27 193,65 €	27 193,65 €	34 963,26 €	50 502,49 €	50 502,49 €	38 848,07 €	27 193,65 €	23 308,84 €	27 193,65 €	388 480,69 €
Investissement			2 000,00 €			15 000,00 €		67 500,00 €		27 500,00 €			112 000,00 €
<b>Dépenses liées à des recettes fléchées</b>	60 702,09 €	88 670,84 €	88 670,84 €	94 264,59 €	88 670,84 €	88 670,84 €	123 670,84 €	756 030,69 €	60 702,09 €	88 670,84 €	60 702,09 €	60 702,09 €	1 660 128,70 €
Personnel	32 733,33 €	32 733,33 €	32 733,33 €	32 733,33 €	32 733,33 €	32 733,33 €	32 733,33 €	32 733,33 €	32 733,33 €	32 733,33 €	32 733,33 €	32 733,33 €	392 800,00 €
Fonctionnement	27 968,76 €	55 937,51 €	55 937,51 €	61 531,26 €	55 937,51 €	55 937,51 €	55 937,51 €	50 343,76 €	27 968,76 €	55 937,51 €	27 968,76 €	27 968,76 €	559 375,10 €
Intervention								672 953,60 €					672 953,60 €
Investissement							35 000,00 €						35 000,00 €
<b>Opérations non budgétaires</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Emprunts : remboursements en capital													0,00 €
Prêts : décaissements en capital													0,00 €
Dépôts et cautionnements													0,00 €
Opérations gérées en comptes de tiers :													0,00 €
- TVA décaissée													0,00 €
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements													0,00 €
- Autres décaissements d'opérations non budgétaires													0,00 €
<b>B. TOTAL</b>	583 903,87 €	673 947,43 €	675 947,43 €	691 956,14 €	673 947,43 €	696 717,04 €	732 256,27 €	1 419 701,16 €	595 558,29 €	701 447,43 €	580 019,06 €	583 903,87 €	8 609 305,42 €
<b>(2) SOLDE DU MOIS = A - B</b>	-580 174,87 €	2 329 781,57 €	-672 218,43 €	-618 227,14 €	682 365,57 €	-590 988,04 €	-728 627,27 €	1 253 696,34 €	-591 829,29 €	-697 718,43 €	687 793,94 €	-560 174,87 €	-106 221,92 €
<b>SOLDE CUMULE (1) + (2)</b>	338 877,09 €	2 668 658,66 €	1 996 440,23 €	1 378 213,09 €	2 060 578,67 €	1 469 590,62 €	741 063,35 €	1 994 758,70 €	1 402 929,40 €	705 210,98 €	1 393 004,91 €	812 830,04 €	

Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier (f) ou (fi)



29 NOV. 2017

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982  
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES  
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BUDGET INITIAL 2018 PNRUn – TABLEAU 8  
Opérations liées aux recettes fléchées

	Antérieures à 2018 non dénouées (restes à payer sur opérations fléchées)	Prévision BI 2018	Prévision 2019	Prévision 2020	Prévision 2021 et suivantes	TOTAL
<b>Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)</b>		-459 438,31 €	-381 651,51 €	-775 813,63 €	-1 036 180,60 €	
<b>Recettes fléchées (b)</b>	<b>2 388 593,40 €</b>	<b>1 673 083,50 €</b>	<b>203 145,77 €</b>	<b>140 000,00 €</b>	<b>2 137 657,20 €</b>	<b>6 542 479,87 €</b>
Financements de l'État fléchés	679 843,00 €	102 000,00 €	93 000,00 €	90 000,00 €	1 390 157,00 €	2 355 000,00 €
Autres financements publics fléchés	1 700 500,40 €	1 571 083,50 €	110 145,77 €	50 000,00 €	745 250,20 €	4 176 979,87 €
Recettes propres fléchées	8 250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 250,00 €	10 500,00 €
<b>Dépenses sur recettes fléchées CP (c)</b>	<b>3 074 482,94 €</b>	<b>1 660 128,70 €</b>	<b>662 139,89 €</b>	<b>465 198,97 €</b>	<b>1 101 476,60 €</b>	<b>6 963 427,10 €</b>
Personnel						
AE=CP	822 438,39 €	392 800,00 €	373 400,00 €	261 821,61 €	0,00 €	1 850 460,00 €
Fonctionnement						
AE	920 025,79 €	459 575,10 €	95 000,00 €	71 682,21 €	0,00 €	1 546 283,10 €
CP	512 780,46 €	559 375,10 €	283 944,88 €	190 182,66 €	0,00 €	1 546 283,10 €
Intervention						
AE	1 682 384,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 682 384,00 €
CP	672 953,80 €	672 953,60 €	0,00 €	0,00 €	336 476,60 €	1 682 384,00 €
Investissement						
AE	1 066 310,29 €	35 000,00 €	4 795,01 €	13 194,70 €	765 000,00 €	1 884 300,00 €
CP	1 066 310,29 €	35 000,00 €	4 795,01 €	13 194,70 €	765 000,00 €	1 884 300,00 €
<b>Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)</b>	<b>-685 889,54 €</b>	<b>12 954,80 €</b>	<b>-458 994,12 €</b>	<b>-325 198,97 €</b>	<b>1 036 180,60 €</b>	<b>-420 947,23 €</b>
Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)						
<b>Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.</b>						
<b>Autofinancement des opérations fléchées (d)</b>	<b>226 451,23 €</b>	<b>64 832,00 €</b>	<b>64 832,00 €</b>	<b>64 832,00 €</b>		<b>420 947,23 €</b>
<b>Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)</b>						<b>0,00 €</b>
<b>Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)</b>	<b>-459 438,31 €</b>	<b>-381 651,51 €</b>	<b>-775 813,63 €</b>	<b>-1 036 180,60 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>



29 NOV. 2017

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982

RELATIVE AUX DROITS ET LIENDES DE LA REUNION

UNIFORMISATION DE L'ORGANISME DE LA REUNION

UNIFORMISATION DE L'ORGANISME DE LA REUNION

BUDGET INITIAL 2018 PNRUN - TABLEAU 9  
Opérations pluriannuelles - prévision

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) de l'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Prévision N										Prévision N+1 et suivantes								
		Coût total de l'opération	(1)	(2)	(3)	(4)	AE nouvelles ouvertes au BI 2018	TOTAL des AE ouvertes en 2018	CP ouvertes les années antérieures à 2018	CP consommés les années antérieures à 2018	CP reprogrammés ou reportés en 2018	CP nouveaux ouverts au BI 2018	TOTAL des CP ouverts en 2018	(11) = (9) + (10)	AE prévues en 2019	CP prévues en 2019	AE prévues en 2020	CP prévues en 2020	AE prévues en 2021	CP prévues en 2021
LIFE+ FORET SECHE	Personnel	563 650,00 €	431 324,16 €	406 877,75 €	198 600,00 €	198 600,00 €	431 324,16 €	406 877,75 €	0,00 €	198 600,00 €	198 600,00 €	198 600,00 €	198 600,00 €	198 600,00 €	198 600,00 €	198 600,00 €	172 182,25 €	160 182,66 €	0,00 €	0,00 €
	Fonctionnement	998 891,00 €	797 860,08 €	720 177,82 €	140 171,00 €	140 171,00 €	482 041,03 €	362 527,24 €	0,00 €	276 171,00 €	276 171,00 €	276 171,00 €	276 171,00 €	276 171,00 €	276 171,00 €	276 171,00 €	58 532,18 €	160 182,66 €	0,00 €	0,00 €
	Intervention	502 952,00 €	502 952,00 €	502 952,00 €	0,00 €	0,00 €	201 180,80 €	201 180,80 €	0,00 €	201 180,80 €	201 180,80 €	201 180,80 €	201 180,80 €	201 180,80 €	201 180,80 €	201 180,80 €	2 522,00 €	2 522,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement	9 500,00 €	7 778,00 €	6 978,00 €	0,00 €	0,00 €	7 778,00 €	6 978,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 522,00 €	2 522,00 €	0,00 €	0,00 €
LIFE+ PETREL	Total Op.1	2 474 993,00 €	1 720 034,24 €	1 636 885,57 €	338 771,00 €	338 771,00 €	1 322 329,99 €	977 653,89 €	0,00 €	678 951,80 €	678 951,80 €	678 951,80 €	678 951,80 €	678 951,80 €	678 951,80 €	678 951,80 €	231 238,63 €	334 885,31 €	0,00 €	0,00 €
	Personnel	403 653,93 €	309 160,64 €	284 647,97 €	145 000,00 €	145 000,00 €	403 653,93 €	309 160,64 €	0,00 €	145 000,00 €	145 000,00 €	145 000,00 €	145 000,00 €	145 000,00 €	145 000,00 €	145 000,00 €	89 209,38 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
	Fonctionnement	307 716,00 €	1 179 432,00 €	1 179 432,00 €	0,00 €	0,00 €	124 720,00 €	142 253,12 €	0,00 €	102 720,00 €	102 720,00 €	102 720,00 €	102 720,00 €	102 720,00 €	102 720,00 €	102 720,00 €	19 150,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
	Intervention	74 800,00 €	59 332,29 €	59 332,29 €	0,00 €	0,00 €	471 773,00 €	39 332,29 €	0,00 €	471 773,00 €	471 773,00 €	471 773,00 €	471 773,00 €	471 773,00 €	471 773,00 €	471 773,00 €	10 072,70 €	10 072,70 €	0,00 €	0,00 €
MGP	Total Op.3	2 340 780,00 €	1 897 266,19 €	1 795 772,90 €	289 278,00 €	289 278,00 €	1 795 772,90 €	1 672 879,86 €	0,00 €	719 492,80 €	719 492,80 €	719 492,80 €	719 492,80 €	719 492,80 €	719 492,80 €	719 492,80 €	132 462,80 €	130 212,86 €	0,00 €	0,00 €
	Personnel	1 800 000,00 €	1 800 000,00 €	1 800 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	1 800 000,00 €	1 800 000,00 €	0,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Fonctionnement	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement	540 780,00 €	99 266,19 €	99 266,19 €	0,00 €	0,00 €	99 266,19 €	87 879,86 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FEDER ESPECE	Total Op.3	1 800 000,00 €	1 800 000,00 €	1 800 000,00 €	16 400,00 €	16 400,00 €	1 800 000,00 €	1 800 000,00 €	0,00 €	16 400,00 €	16 400,00 €	16 400,00 €	16 400,00 €	16 400,00 €	16 400,00 €	16 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Personnel	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Fonctionnement	238 684,10 €	238 684,10 €	238 684,10 €	0,00 €	0,00 €	238 684,10 €	238 684,10 €	0,00 €	238 684,10 €	238 684,10 €	238 684,10 €	238 684,10 €	238 684,10 €	238 684,10 €	238 684,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement	561 315,90 €	561 315,90 €	561 315,90 €	0,00 €	0,00 €	561 315,90 €	561 315,90 €	0,00 €	561 315,90 €	561 315,90 €	561 315,90 €	561 315,90 €	561 315,90 €	561 315,90 €	561 315,90 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	Personnel	1 800 000,00 €	1 800 000,00 €	1 800 000,00 €	16 400,00 €	16 400,00 €	1 800 000,00 €	1 800 000,00 €	0,00 €	16 400,00 €	16 400,00 €	16 400,00 €	16 400,00 €	16 400,00 €	16 400,00 €	16 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Fonctionnement	2 340 780,00 €	1 897 266,19 €	1 795 772,90 €	289 278,00 €	289 278,00 €	1 795 772,90 €	1 672 879,86 €	0,00 €	719 492,80 €	719 492,80 €	719 492,80 €	719 492,80 €	719 492,80 €	719 492,80 €	719 492,80 €	132 462,80 €	130 212,86 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement	540 780,00 €	99 266,19 €	99 266,19 €	0,00 €	0,00 €	99 266,19 €	87 879,86 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement	1 800 000,00 €	1 800 000,00 €	1 800 000,00 €	16 400,00 €	16 400,00 €	1 800 000,00 €	1 800 000,00 €	0,00 €	16 400,00 €	16 400,00 €	16 400,00 €	16 400,00 €	16 400,00 €	16 400,00 €	16 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

\* A l'occasion du budget initial N, cette colonne enregistre les reprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N. Lors du premier budget rectificatif N, le cas échéant présenté avec le compte financier N-1, cette colonne enregistre les éventuels reports en AE et en CP.

B - Prévisions de recettes

Opération	Nature	Prévision		Prévisions en N+1 et suivantes	
		Financement de l'opération	Financement de l'opération	Encaissements prévus en 2019	Encaissements prévus > 2021
LIFE+ FORET SECHE	Financement de l'Etat*	448 892,00 €	448 892,00 €	74 832,00 €	89 200,00 €
	Autres financements publics**	2 026 001,00 €	2 026 001,00 €	0,00 €	0,00 €
	Autres financements***	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	2 474 893,00 €	2 474 893,00 €	74 832,00 €	89 200,00 €
LIFE+ PETREL	Financement de l'Etat*	480 000,00 €	480 000,00 €	74 832,00 €	89 200,00 €
	Autres financements publics**	1 850 250,00 €	1 850 250,00 €	0,00 €	0,00 €
	Autres financements***	10 500,00 €	10 500,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	2 340 750,00 €	2 340 750,00 €	74 832,00 €	89 200,00 €
MGP	Financement de l'Etat*	1 800 000,00 €	1 800 000,00 €	0,00 €	0,00 €
	Autres financements publics**	46 955,23 €	46 955,23 €	0,00 €	0,00 €
	Autres financements***	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	1 846 955,23 €	1 846 955,23 €	0,00 €	0,00 €
FEDER ESPECE	Financement de l'Etat*	300 728,87 €	300 728,87 €	60 145,77 €	0,00 €
	Autres financements publics**	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Autres financements***	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	300 728,87 €	300 728,87 €	60 145,77 €	0,00 €
TOTAL	Financement de l'Etat*	2 474 893,00 €	2 474 893,00 €	189 815,77 €	178 400,00 €
	Autres financements publics**	3 876 051,00 €	3 876 051,00 €	165 832,00 €	1 380 167,00 €
	Autres financements***	10 500,00 €	10 500,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	6 361 444,00 €	6 361 444,00 €	355 647,77 €	1 758 567,00 €

\* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalités affectées, financements de l'Etat fléchés

\*\* Autres financements publics et autres financements publics fléchés

\*\*\* Recettes propres et recettes propres fléchées



BUDGET INITIAL 2018 PNRUn – TABLEAU 10  
Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		BI 2018	
<b>Niveaux initiaux</b>	1 Niveau initial de restes à payer (dernier BR 2017)	1 912 471,92 €	
	2 Niveau initial du fonds de roulement (dernier BR 2017)	5 231 446,89 €	
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement (dernier BR 2017)	4 312 394,93 €	
	4 Niveau initial de la trésorerie (dernier BR 2017)	919 051,96 €	
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée (dernier BR 2017)	-459 438,31 €	
4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée (dernier BR 2017)	1 378 490,27 €		
<b>Flux de l'année</b>	5 Autorisations d'engagement	7 745 115,44 €	
	6 Résultat patrimonial	-1 882 305,42 €	
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	-1 632 305,42 €	
	8 Variation du fonds de roulement	-1 779 305,42 €	
	9 Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	0,00 €	
	10 Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS	0,00 €
	Variation des stocks	+ / -	
	Charges sur créances irrécouvrables	-	
	Produits divers de gestion courante	+	
	11 Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS	-1 673 083,50 €
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	-1 673 083,50 €
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	
	12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		-106 221,92 €
	12.a Recettes budgétaires		
12.b Crédits de paiement ouverts			
13 Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires		0,00 €	
14 Variation de la trésorerie = 12 - 13		-106 221,92 €	
14.a dont variation de la trésorerie fléchée		77 786,80 €	
14.b dont variation de la trésorerie non fléchée		-184 008,72 €	
15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13		-1 673 083,50 €	
16 Variation des restes à payer		-864 189,98 €	
<b>Niveaux finaux</b>	17 Niveau final de restes à payer	1 048 281,94 €	
	18 Niveau final du fonds de roulement	3 452 141,47 €	
	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement	2 639 311,43 €	
	20 Niveau final de la trésorerie	812 830,04 €	
	20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	-381 651,51 €	
20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	1 194 481,55 €		
Comptabilité budgétaire			
Comptabilité générale			

REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LA RÉUNION

**29 NOV. 2017**

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982  
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES  
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS



## BUDGET INITIAL 2018 PNRUn – Données complémentaires

### POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

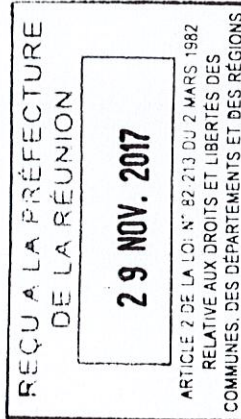
Tableau complémentaire au tableau des autorisations budgétaires (n°2) : détail des restes à payer par enveloppes de dépenses par nature

	Niveau des restes à payer au 31/12/2017	AE 2018 (BI)	CP 2018 sur AE antérieures à 2018 (BI)	CP 2018 sur AE 2018 (BI)	Total CP 2018 (BI)	Niveau des restes à payer au 31/12/2018 (prévision)
Fonctionnement hors personnel	804 041,72 €	1 571 615,44 €		1 800 871,13 €	1 800 871,13 €	574 786,03 €
Intervention	1 108 430,20 €	421 500,00 €		1 061 434,29 €	1 061 434,29 €	468 495,91 €
Investissement	0,00 €	152 000,00 €		147 000,00 €	147 000,00 €	5 000,00 €

A renseigner obligatoirement

Tableau complémentaire au tableau des autorisations budgétaires (n°2) : données relatives au CAS Pension

	Prévision 2017		Prévision 2018	
	Contribution employeur au CAS Pensions	Nombre d'effectifs concernés (ETPT)	Assiette de contribution employeur au CAS Pensions	Contribution employeur au CAS Pensions
Assiette de contribution employeur au CAS Pensions	949 058,00 €	51,52	965 147,45 €	720 000,00 €
	707 997,00 €			42,62





## POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

## Questionnaire de qualité comptable

Ce questionnaire sera adressé sous forme dématérialisée à tous les agents comptables à compter du 15 décembre 2017 et devra être renvoyé complété au plus tard le 31 janvier 2018.

## 1 – Recensement des partenariats public-privé

Des opérations de partenariats public-privé sont-elles en cours au sein de votre organisme ?	Oui	Non
		X

Si oui, veuillez remplir le tableau ci-dessous :

Tableau de recensement des partenariats public-privé						
Libellé du contrat	Montant global du contrat (en euros)	Montant des dépenses au 31/12/2016 (en euros) (A)	Montant des dépenses au cours de l'exercice 2017 (en euros) (B)	Montant des dépenses au 31/12/2017 (en euros) (A+B)	Montant des dotations reçues de l'État au titre du PPP au 31/12/2017 (en euros)	Date d'achèvement
NEANT						

## 2 – Situation en matière de comptabilisation du parc immobilier

Si des biens immobiliers sont contrôlés, ceux-ci sont-ils TOUS comptabilisés au bilan ?	Oui	Non
Si Oui, avez vous transmis le certificat « Biens comptabilisés » ?		
Si Non, pour quelle raison ces biens ne sont pas encore comptabilisés ?		
Avez vous enregistré des corrections, impactant un compte de classe 1, sur l'exercice 2017 ?		
Si Oui, avez vous transmis le Tableau récapitulatif des corrections ?		
Des régularisations ultérieures seront-elles encore nécessaires ?		

## 3 – Situation en matière d'immobilisations corporelles (Hors parc immobilier)

Y a-t-il un rapprochement régulier de l'inventaire physique avec l'inventaire comptable ?	Oui	Non
Si non, à quelle échéance votre organisme aura régularisé cette situation ?	31/12/18	Préciser si autre :

## 4 – Recensement des dispositifs d'intervention

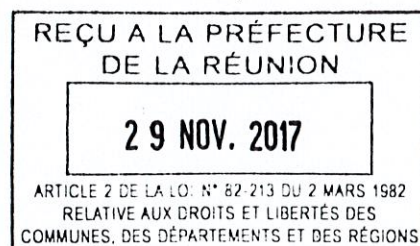
Des dispositifs d'intervention sont-ils gérés au sein de votre organisme ?	Oui	Non
--	-----	-----

Si oui, veuillez remplir le tableau ci-dessous :

Tableau de recensement des dispositifs d'intervention					
Nom du dispositif	Ministère de réconciliation du dispositif ou Tiers	L'organisme détermine les critères d'attribution, les montants versés et/ou intervient dans le choix des bénéficiaires (O/N)	Qualification du dispositif	Traitement comptable	
			T : compte de tiers P : compte propre	P : provision EHB : engagement hors bilan PEHB : provision et engagement hors bilan	Montant inscrit dans les comptes clos 2017

## 5 – Recensement du référentiel comptable

Votre organisme applique le recueil des normes des établissements publics ?	En 2017	Préciser si autre :
---	---------	---------------------





## BUDGET INITIAL 2018 PNRun – Annexe 13

## POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Réconciliation des dettes et créances réciproques avec l'Etat  
Recensement des dispositifs d'intervention

Tableau synthétique à renvoyer par chaque établissement avant le 30 novembre 2017 au DCM de tutelle :

Etablissement :	Parc national de La Réunion
Opérateur (O/N):	o

A RETOURNER AU DCM AVANT LE 30 NOVEMBRE 2017

Dispositif d'intervention mis en œuvre par l'établissement	Ministère de réconciliation du dispositif	L'établissement détermine les critères d'attribution des aides ou des subventions, les montants versés et/ou interviennent dans le choix des bénéficiaires (O/N)	La source du financement du dispositif est interne à l'entité (autofinancement ou ITAF) (O/N)	L'entité comptabilise ce dispositif en compte de Tiers ou en compte Propre (TP)	L'entité comptabilise une charge à payer au titre de ce dispositif (O/N)	L'entité comptabilise une provision pour charges au titre de ce dispositif (O/N)	L'entité comptabilise un engagement hors bilan donné au titre de ce dispositif (O/N)
NEANT							

REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LA RÉUNION

29 NOV. 2017

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982  
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES  
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS



Donnée		BI 2018
Date de vote		
Total des charges de fonctionnement		2 050 871
dont dotations aux amortissements et provisions sur charges de fonctionnement		250 000
Total des charges de personnel		5 600 000
dont contribution employeur CAS pensions		0
Total des charges d'intervention		1 061 434
dont dotations aux amortissements et provisions sur charges d'interventions		250 000
Total des ressources de l'Etat (somme)		28 800
subventions pour charges de service public (cat.32)		28 800
crédits d'intervention		0
autres subventions de l'Etat		0
ressources fiscales		0
Autres subventions et dotations (somme)		6 751 752
collectivités territoriales		
UE		
autres organismes (		
Total des ressources propres et autres (somme)		49 448
ventes de produits et prestations de services		
produits financiers		
produits exceptionnels		
autres produits		0
reprises sur amortissements et provisions		8 712 305
Total des charges		6 830 000
Total des produits		1 882 305
Bénéfice/perte de l'exercice		
Insuffisance d'autofinancement		1 632 305
Capacité d'autofinancement		0
Dotations en capital en provenance de l'Etat (compte 10)		0
Autres subventions et dotations d'investissement		0
Autres ressources		0
Charges d'investissement		147 000
Diminution du fonds de roulement		1 779 305
Augmentation du fonds de roulement		0
Quoté-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs		0
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		0

REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LA RÉUNION

29 NOV. 2017

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982  
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES  
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS



Donnée	BI 2018
Produits de cession d'éléments d'actifs	0
Fonds de roulement net comptable de l'exercice au 31/12	3 452 141
Total des engagements hors bilan pris par l'opérateur au 31/12	
Montant de la trésorerie active au 31/12	812 830
Montant des emprunts auprès des établissements de crédit au 31/12	

REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LA RÉUNION

**29 NOV. 2017**

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982  
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES  
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS